
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI TENUE LE MARDI 24 MARS 2026, À 19 H 00 À LA SALLE DU CONSEIL.

Les membres suivants sont présents :

- M^{mes} Manon Beaudoin, membre de la communauté ayant une expertise en ressources humaines
Jessy Béland, membre représentant du personnel professionnel
Nadine Gauthier, membre parent représentant le district 3
Josiane Vigneault, représentante du personnel de soutien
Kathleen Bouchard, représentante du personnel enseignant
Mélissa Brisebois, membre parent représentant le district 2
Kim Beauregard-Lepage, membre parent représentante du district 4
Brigitte Roy, représentante du personnel d'encadrement
- MM. Ghislain Roberge, président et membre parent représentant le district 1
Daniel Forest, membre représentant le milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

Sont absents :

- Mmes Karen Campagna, membre représentant l'Association des directions d'écoles
Véronique Caron, membre de la communauté ayant une expertise en matière financière ou comptable en gestion des ressources financières ou matérielles
Charles Légaré-Lapointe, membre représentant le milieu communautaire, sportif et culturel

Sont également présents :

- M^e Manon Fortier, secrétaire générale et responsable des communications
MM. Yves Dubé, directeur général par intérim
Éric Belzil, directeur des services des ressources financières

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

1.1. Ouverture de la séance ;

Le président, monsieur Ghislain Roberge, déclare la séance ouverte à 19h02.

1.2. Présences et vérification du quorum

Après vérification, M^e Manon Fortier, secrétaire générale, indique que le quorum est atteint.

2. POINTS COURANTS

2.1 Période de questions du public

Aucun participant n'était présent, donc aucune question n'a été formulée.

2.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Ghislain Roberge, président, procède à la lecture de l'ordre du jour.

N°	Sujet
1.	Ouverture de la rencontre
	1.1 Ouverture de la séance
	1.2 Présences et vérification du quorum
2.	Points courants
	2.1 Période de questions du public
	2.2 Correspondance et documentation
	2.3 Présentation et adoption de l'ordre du jour
	2.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2026
3.	Résolutions du 24 mars 2026
	3.1 Nomination d'un auditeur externe pour l'exercice financier 2025-2026
	3.2 Suivi Avis d'intention de fermeture d'un ordre d'enseignement secondaire au pavillon de Normétal
4.	Points d'informations
5.	Rapport du directeur général par intérim
6.	Levée de la séance

Résolution CA-26-013

Adoption de l'ordre
du jour de la séance
ordinaire

*Il est proposé par madame Jessy Béland et unanimement résolu que l'ordre
du jour de la séance ordinaire du 24 mars 2026 soit accepté tel que présenté.*

Adopté

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2026

Monsieur Ghislain Roberge demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 27 janvier 2026. Il n'y a aucune modification à effectuer.

Résolution CA-25-014

Adoption du procès-
verbal de la séance
régulière du 27
janvier 2026

*Il est proposé par madame Manon Beaudoin et unanimement résolu
d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2026 tel que
présenté.*

Adopté

3. RÉOLUTIONS DU 24 MARS 2026

3.1 Nomination d'un auditeur externe pour l'exercice financier 2025-2026

Monsieur Éric Belzil fait la présentation de la résolution.

Résolution CA-26-015

Nomination d'un
auditeur externe
pour l'exercice
financier 2025-2026

*ATTENDU l'obligation de nommer annuellement un auditeur externe, en
conformité avec l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique;*

ATTENDU le mandat d'audit exigé par le ministère de l'Éducation (MEQ);

*ATTENDU que la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) permet
à un centre de services scolaire de donner un contrat de gré à gré sous les*

seuils d'appel d'offre public dont l'ordre est de 139 000 \$ à une entreprise sans passer par un appel d'offre public;

ATTENDU que la Politique et lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (400,200) permet les contrats de service de gré à gré de l'ordre de 25 000 \$;

ATTENDU que le Centre de services scolaire a négocié un contrat de gré à gré avec la firme comptable locale ayant l'expertise de l'audit d'un Centre de services scolaire;

ATTENDU que le Conseil d'administration accepte de faire un contrat de gré à gré;

ATTENDU que la direction des ressources financières a analysé l'offre de services et qu'elle juge la proposition de l'auditeur externe raisonnable;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Kathleen Bouchard ET RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil d'administration nomme la firme comptable Trudel, Lapointe, Collard CPA Inc. de La Sarre, à titre d'auditeur externe du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi, pour l'exercice financier 2025-2026, et de déléguer à la direction générale le soin d'approuver la rémunération.

Adopté

3.2 Suivi Avis d'intention de fermeture d'un ordre d'enseignement secondaire au pavillon de Normétal

Me Manon Fortier fait état de la résolution. Aucune discussion n'a lieu.

Résolution CA-26-016

Suivi Avis d'intention de fermeture d'un ordre d'enseignement secondaire au pavillon de Normétal

ATTENDU les dispositions de l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique ;

ATTENDU la Politique de maintien ou de fermeture d'école, de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école, ou de changement de destination d'un immeuble du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi ;

ATTENDU que le 7 janvier 2026, le conseil d'administration a formé un comité aviseur afin d'étudier les demandes de fermeture d'école ou d'ordre d'enseignement ;

ATTENDU que le comité aviseur est composé des personnes suivantes :

- *Monsieur Ghislain Roberge, président du conseil d'administration ;*
- *Madame Nadine Gauthier, vice-présidente du conseil d'administration ;*
- *Madame Kim Beauregard-Lepage, présidente du comité de parents;*
- *Madame Véronique Caron, membre du conseil d'administration, issue de la communauté et possédant une expertise en matière de gestion financière ou des ressources matérielles ;*
- *Monsieur Yves Dubé, directeur général par intérim du Centre de services scolaire ;*
- *Me Manon Fortier, secrétaire du comité ;*

ATTENDU que le comité aviseur s'est réuni le 14 janvier 2026 afin d'étudier les documents soumis par les directions de services du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi concernant l'ordre d'enseignement du secondaire du pavillon de Normétal ;

ATTENDU que le 27 janvier 2026, lors de la séance régulière du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi, le comité aviseur a recommandé aux membres du conseil d'administration d'adopter un Avis d'intention de fermeture de l'ordre d'enseignement secondaire du pavillon de Normétal ;

ATTENDU qu'une résolution portant sur un Avis d'intention de fermeture de l'ordre d'enseignement du secondaire de Normétal a été adopté le 27 janvier 2026 et portant le numéro CA-26-011 ;

ATTENDU que le 9 février 2026, le personnel du pavillon de Normétal a été rencontré afin de lui expliquer l'Avis d'intention adopté par le conseil d'administration le 27 janvier 2026 ;

ATTENDU que le 10 février 2026, le conseil d'établissement de l'école Boréale a été consulté au sujet de l'Avis d'intention de fermeture de l'ordre d'enseignement secondaire du pavillon de Normétal ;

ATTENDU que le 16 février 2026, le comité de parents a également été consulté au sujet de l'Avis d'intention de fermeture de l'ordre d'enseignement secondaire du pavillon de Normétal ;

ATTENDU que le 11 mars 2026, une assemblée publique d'information et de consultation a eu lieu concernant l'Avis d'intention de fermeture de l'ordre d'enseignement secondaire du pavillon de Normétal ;

ATTENDU que le 16 mars 2026, le cahier de consultation regroupant l'ensemble des questionnements et commentaires recueillis dans le cadre des consultations a été déposé au Comité aviseur pour étude ;

ATTENDU que, le 24 mars 2026, lors d'une table de travail du Conseil d'administration, le Comité aviseur a recommandé la fermeture de l'ordre d'enseignement du secondaire au pavillon de Normétal, et ce, pour les motifs suivants :

- Les valeurs du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi reposent sur le respect des différences et des besoins des élèves, la cohérence des actions posées ainsi que l'engagement de l'ensemble des acteurs du milieu ;*
- La vision du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi vise le succès de TOUS ses élèves ;*
- La mission d'un centre de services scolaire est d'instruire, de socialiser et de qualifier ;*
- Le Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi prévoit une cible interne de 80% en lien avec la diplomation et la qualification 7 ans après l'entrée au secondaire. Or, le taux actuel pour l'ensemble du Centre de services*

scolaire est de 77,6 %, alors que celui observé au secondaire au pavillon de Normétal est de 57,89 % ;

- Parmi les élèves ayant débuté leurs études secondaires à Normétal, 58 % ont quitté l'école sans diplôme ni qualification, comparativement à 42 % pour l'ensemble des autres élèves du Centre de services scolaire ;*
- Le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi a l'obligation d'offrir à tous ses élèves des services éducatifs de qualité équivalente ;*
- Les demandes de changement de secteur des élèves du secondaire du pavillon de Normétal vers la Cité étudiante Polyno représentent en moyenne 50 % des élèves inscrits à ce pavillon ;*
- Au cours des cinq prochaines années, aucun groupe supplémentaire n'est prévu au secondaire du pavillon de Normétal ;*
- Le peu d'élèves au secondaire ne permet pas la mise en place de projets pédagogiques particuliers (PPP), contrairement aux orientations et attentes du ministère de l'Éducation ;*
- L'arrimage des pratiques pédagogiques entre enseignants de même niveau, de même que la mise en place de communautés d'apprentissage professionnelles (CAP), de séquences d'apprentissage, de concertation, de réseautage et de co-enseignement, est difficilement réalisable au pavillon de Normétal puisqu'il n'y a qu'un seul enseignant dans son domaine d'enseignement ;*
- Au cours des cinq prochaines années, le Centre de services scolaire devra composer avec un manque anticipé de personnel, notamment:*
 - 53 enseignants ;*
 - 10 directions d'école ou de service ;*
 - 17 professionnels ;*
 - 34 membres personnel de soutien ;*
- Il y aura relocalisation du personnel ;*
- La fermeture de cet ordre d'enseignement n'aura aucun impact sur les ressources matérielles ni sur le transport scolaire, et entraînerait un impact financier négligeable ;*

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR madame Josiane Vigneault, ET UNANIMEMENT RÉSOLU DE FERMER l'ordre d'enseignement du secondaire au pavillon de Normétal à compter de l'année scolaire 2026-2027.

Adopté

**Un huis clos est demandé à 19h19 pour le rapport du DG par intérim.
Retour à la séance régulière à 19h44.**

6. Levée de la séance

Résolution CA-26-017

Levée de la séance

Il est proposé par madame Kim Beauregard-Lepage et unanimement résolu de procéder à la levée de la séance.

La séance se termine à 19h45.

Adopté



Monsieur Ghislain Roberge
Président du Conseil d'administration

M^e Manon Fortier
Secrétaire générale